



**Direction de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

POLE JEUNESSE ET SPORT

ARRETE N° 08-2019

Portant modification des membres du jury BAFA-BAFD

**LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE MAYOTTE**

- Vu** Le décret n°2007-481 du 28 mars 2007, modifié par le décret n°2015-872 du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateurs et de directeurs en accueil collectifs de mineurs
- Vu** L'arrêté 15 juillet 2015, notamment l'article 23 fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;
- Vu** L'arrêté du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick BONFILS, en qualité de Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Mayotte ;
- Vu** L'arrêté n°316/DJSCS du 12 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Patrick BONFILS, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Mayotte ;
- Sur** Proposition du Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

ARRÊTE

Article 1 : l'arrêté n° 30/2018/DJSCS/JEPVA, du 6 décembre 2018 est modifié comme suit :

Au titre du jury du 13 juin 2019, sont désignés membres du jury BAFA et BAFD, les personnes suivantes :

- 1) Au titre des Associations de formation :**
 - Archimède SAID RAVOY, CEMEA
 - Djamal ALI ATTOUMANI ou son représentant Said CHAMASSI, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
 - Maoulida SAID, HIPPOCAMPE 976
- 2) Au titre des Associations organisatrices des accueils collectifs de mineurs :**
 - Carole KINGUE ou son représentant Roméo BRICCA, JE VEUX SAVOIR
 - Daroussi AHAMADI, Caisse des écoles de la ville de Mamoudzou

- Faissoili HASSANI, MLEZI MAORE

3) **Au titre de l'Etablissement CSSM Branche Famille:**

- Moissoukari MADI ou son représentant Zouhourati MAANDHUI

4) **Au titre de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale :**

- Patrick BONFILS, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, désigné Président du jury

- Jacques GENGEMBRE, Inspecteur jeunesse et sport,

- Sarah GIRAULT, chargée de mission jeunesse

Article 2 : Le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 24 mai 2019

Le directeur,

Patrick BONFILS

